

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2012

Le quinze Octobre deux mille douze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, M. Guillaume **GENDRAUX** Adjoint, Mme Sylvie **COUTEAU** Adjoint, M. Christian **GRIPPON**, Mme Odile **BOSSE**RT, M. Patrick **COIRAUT**, M. Michel **GORNARD**, Mme Marie-Noelle **AIMARD**, Mme Marie-Claire **RAGOT**, M. Arthur **JONES**.

ETAIENT ABSENTS: Mme Valérie **INGLIN** Adjoint, M. Loïc **RANCHERE**, Mme Dominique **COIRIER** et Mme Martine **GENDRAUX** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie **MAGNAIN**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Fabrice **MICHELET** et à M. Guillaume **GENDRAUX** ainsi que M. Philippe **FAUCON** non représenté.

SECRETAIRE DE SEANCE: M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Le Conseil Municipal accepte l'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour concernant respectivement « Tarifs de location de salles » et « Perception de fonds liée aux dégradations sur biens communaux » et adopte le compte rendu de la séance du 17 Septembre dernier.

Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

RENOVATION DE LOCAUX COMMUNAUX MIS A LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur Joël Proust rappelle que les anciens ateliers situés derrière la mairie ont reçu une nouvelle affectation depuis le départ des services techniques Place Pré. L'un d'eux est mis à la disposition de l'association des Amis du Château de Javarzay qui a suggéré un partenariat avec la collectivité pour la rénovation de la façade très dégradée.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal à l'unanimité, favorable à de tels partenariats avec les associations

- mandate Monsieur le Maire pour déposer un dossier de déclaration préalable concernant la rénovation de cette façade qui sera en harmonie avec la façade de la Maison du Cèdre à proximité. L'ensemble des façades des anciens ateliers sera revu dans sa globalité et le patrimoine sera ainsi valorisé.
- décide d'inscrire une somme de 1 500 € TTC pour le paiement des fournitures étant précisé que l'association réalisera les travaux. Il est indiqué que le vitrage du gymnase dont la rénovation est en cours, sera récupéré et utilisé pour cette opération. La peinture sera, quant à elle, réalisée en régie.

RAPPORT D'ACTIVITES 2011 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU

Monsieur le Maire accueille Monsieur Eprinchard vice Président de la Cdc et Maire de Sauzé Vaussais venu présenter et commenter le rapport d'activités 2011 de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou. Le Président et les vice-présidents interviennent pour cela, chaque année, auprès de conseils municipaux différents et rencontrent ainsi tous les élus du territoire communautaire.

Après un bref tour de table, Monsieur Eprinchard suggère aux élus de réagir au gré de la présentation du bilan et des projets en cours

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et actions scolaires d'intérêt communautaire en 2011

Les effectifs des classes élémentaires situés sur le territoire ont progressivement variés de 936 en 2006 à 814 en 2011 avec cependant une légère hausse à 835 en 2012.

Les dotations allouées aux écoles représentent 58.90 € par enfant, 749.55 € par classe, 969.95 € parité et 599.45 € par classe pour les voyages.

Les commissions « écoles » et « travaux » ont élaboré plusieurs scénarios pour tenir compte de la nécessité d'entretenir les locaux, de la variation démographique sur le territoire, des objectifs de l'Education Nationale, des attentes des parents d'élèves et du bien être de l'élève.

L'étude menée a montré la difficulté à concilier tous ces critères même si les différents intervenants ont été très constructifs. La suppression d'une école même si elle est inéluctable, est toujours difficile à accepter.

Il a donc été décidé dans l'immédiat, d'assouplir les règles de dérogation permettant ainsi de considérer les motifs professionnels ou de garde pour accepter une inscription scolaire qui est toujours de la compétence du maire de la commune disposant d'un site scolaire.

Une mutualisation des moyens a par ailleurs permis la mise en place et la valorisation des circuits cours dans les cantines scolaires. L'évolution est très positive et encourageante.

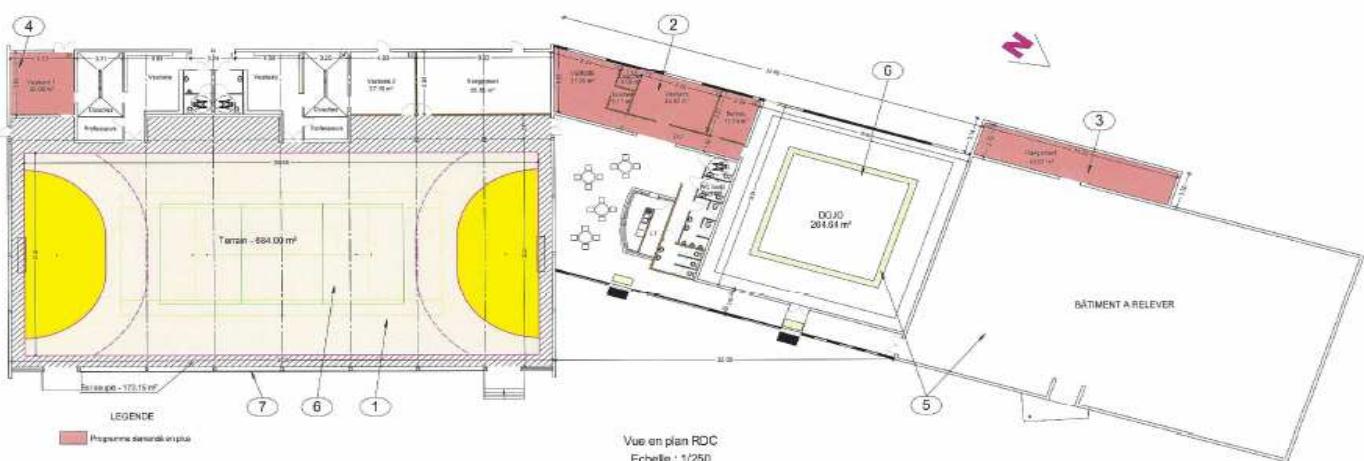
Développement économique en 2011 caractérisé par les points suivants, largement commentés :

- Création de zones de développement économique pour ateliers relais à Chef-Boutonne (dossier en cours pour 5 parcelles route de Melle) et Sauzé-Vaussais (dossier bien avancé pour 4 parcelles avec un partenariat avec l'EPF Ets Public Foncier qui se substitue à la collectivité à qui il revend les parcelles, ce qui ne nécessite pas d'avance de trésorerie de la collectivité)
- Liquidation de SODEVAGRI
- Bourses désirs d'entreprendre « ex bourses tremplin »: 10 bourses octroyées pour 41 800 €.
- Projet validé d'ateliers relais (1ère tranche à SAUZE VAUSSAIS et à MELLERAN)
- Réflexion sur le parking des Maisons Blanches dont l'entretien devenait difficile à gérer du fait de l'accès libre pour tous les véhicules. La mise en place d'un droit d'accès, pratiqué sur d'autres sites, avec toutes les implications que cela engendre est en cours d'étude.
- Location de terrains et de bâtiments à des entreprises qui travaillent pour la LGV notamment à une entreprise espagnole qui a apprécié la réactivité de la CdC qui a été déterminante pour qu'elle s'installe ici.

Aménagement du territoire en 2011 avec l'adoption du schéma éolien sur le territoire

Patrimoine-Habitat 2011

- Lancement d'un Programme d'Intérêt Général « **Habiter mieux en Cœur du Poitou** » avec un engagement financier par la CdC de 211 000 €. Une somme de 3 000 000 € de travaux pourrait directement être injectée dans l'économie locale à ce titre là. L'information et la communication quant à cette opération doivent être valorisées. L'objectif est de permettre aux propriétaires occupants à faibles revenus d'engager des travaux de rénovation de leur habitat. Pour tout renseignement, il convient de prendre contact avec l'ADIL.
- Emménagement en juillet 2011 du pôle administratif au « 9 av. de l'Hôtel de ville » à Chef-Boutonne ;
- Lancement de la rénovation du gymnase de Chef-Boutonne (1 305 000 € dont 569000 € à la charge de la CdC) ([voir plan ci-dessous](#))



Santé et solidarité en 2011

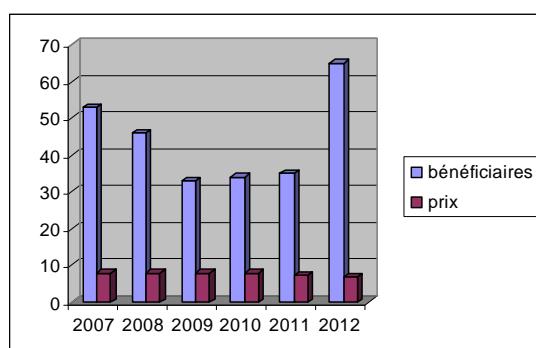
- Portage de repas : la diminution du prix des tarifs a engendré une nette augmentation du nombre de bénéficiaires.

Tarif pour un repas complet : 6.80 €

Plat unique : 4.982 €

Potage 0.49

Salade : 0.49



- Travail sur l'avant projet sommaire du pôle santé de Chef-Boutonne : La concertation très constructive avec les médecins, les infirmières, le GPA79 et le maître d'œuvre se poursuit. La concrétisation d'une telle opération est sans nul doute un gage de maintien d'un service médical dans notre milieu rural. L'histoire est différente sur chacun des 2 cantons, Chef boutonne et Sauzé Vaussais où les médecins sont déjà regroupés depuis plusieurs dizaines d'années.

Enfance et jeunesse en 2011

Le travail efficace de Madame Magalie Beauclair est souligné. Le Relais Petite Enfance (RPE) fonctionne et évolue très bien, avec une plus grosse fréquentation des mamans et assistantes maternelles sur le chef boutonnais, probablement lié au fait qu'une association avait initié ces rencontres avant la prise de compétence par la CdC.

Communication en 2011

- Aménagement du rond point des Maisons Blanches pour annoncer le site, illustré par un cœur et des personnages dont le coût était de 10 000 €. Il est précisé que sa valorisation par un entretien régulier serait souhaitable.
- Réalisation d'un journal d'actualité communautaire, distribué aux agents et aux élus.

Assainissement en 2011

- Lancement de l'opération pour la création d'un réseau et d'une station d'épuration à Mairé L'Evescault : coût estimé à 900 000 € HT
- Lancement de l'extension du réseau public de Limalonges : coût estimé à 108 000 € HT
- Indice de mise en œuvre du SPANC (assainissement non collectif) très satisfaisant de 120 points sur 140 points de base.
- Fin des travaux rue de Saunière à Sauzé-Vaussais
- Poursuite des études de restructuration de l'assainissement à Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais
- Volonté d'être cohérent quant aux mises aux normes, à l'abonnement au SPANC et l'utilisation des services de vidange de la CdC car il est rappelé que le recours à des organismes ou privés non habilités pour les vidanges est strictement interdit. Une mise en garde est faite et une grande vigilance est demandée à ce titre là car ces « vidanges sauvages » sont encore trop pratiquées et ont des conséquences sur l'ensemble du service.

Ordures ménagères en 2011 Evolution des collectes

Type de déchet	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Ratio en kg/hab/an 2010 Hab : 12 051	Ratio en Kg/hab/an 2011 Hab : 12 077	Ratio adhérent plan prévention kg/hab/an 2010	Variation en %
OM	2 271	2 322	188	192	211.49	+ 3
Encombrants	511	548	42.4	45.3	46.97	+7.8
Papier/carton	434	438	36	36.3	24	+1
Emballage	220	220	18.2	18.3	11.87	+0.1
Verre	527	532	43.7	44.1	37.36	+2

Matériaux	2008	2009	2010	2011
Encombrants	488	461	511	548
Gravats (dont cl3)	3 618	2 404	2 044	2771
Végétaux (dont cl3)	787	661	1178	1221
Bois traités et non traités	/	/	59	238
Cartons	128	115.75	116	132.35
DEEE	53	21.67	57.28	39.2
Ferrailles	254	290	270	243
Déchets toxiques	19	10	20.8	11.43
Piles	1.57	0.92	1.06	/
Pneus usagés	/	/	/	18.6
Huiles vidange/végétales	7.31	4.71	7.83	7.05
Batteries	1.66	6.48	6.59	5.26

- Réflexion sur la gestion des déchetteries : limitation des accès pour éviter tout dépôt sauvage et non contrôlé (le tri n'est effectivement pas toujours correctement effectué)
- Mise aux normes et règlement d'accès des « classe 3 »
- Travaux d'agrandissement de la déchetterie de Chef-Boutonne (4ème trimestre 2012)
- Réflexion en cours pour la mise en place de la redevance spéciale pour les déchets de professionnels.

Finances 2011

- Autonomie fiscale de la CdC : Produit fiscal modulable 3 079 903 € (80%) - Dotations non modulables 746 889 € (20 %)
- Publication des marchés supérieurs à 4 000 € : CdC 29% ; Pays Mellois 10% ; Poitou Charentes 38%, France 23%
- Evolution des budgets :

	Ca 2010	CA 2011	BP2012
Fonctionnement	6 645 000 €	7 851 000 €	7 973 000 €
Investissement	2 641 000 €	2 464 000 €	6 701 00 €
Total	9 286 000 €	10 315 000 €	14 674 000 €

Budget 2012

Budgets	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget général	5 338 186	3 150 445	8 488 631.00
Portage des repas	112 400	23 634.66	136 034.66
Cantines	522 186	X	522 186.00
Assainissement	779 799	678 807	1 458 606.00
Location bâtiments	190 479	1 090 438	1 280 917.00
Zones d'activités	1 029 653	1 757 973	2 787 626.00
TOTAL	7 972 703	6 701 297.66	14 674 000.66

La réforme territoriale

La suggestion du Préfet est de regrouper les communautés de communes situées sur le Pays Mellois. Les collectivités ont été invitées à se prononcer sur le schéma proposé.

Communauté de Communes	AVIS	AVIS des communes membres
Val de Boutonne	défavorable	3 favorables / 16 défavorables
Celles sur Belle	défavorable	1 favorable / 9 défavorables
Cœur du Poitou	défavorable	6 favorables / 21 défavorables
Lezayen	favorable	6 favorables / 2 défavorables
Melle	favorable	12 favorables / 1 défavorable

Le résultat très disparate de ces votes témoigne de la difficulté à envisager les regroupements car les histoires des uns et des autres sont différentes et les compétences transférées aux communautés de communes ne sont pas identiques. Seule la Cdc Cœur du Poitou gère la compétence scolaire et les autres communautés du Pays Mellois (Le cellois et le Briouxaïs notamment) ne sont prêtes à l'intégrer dans la communauté suggérée au niveau du Pays Mellois. Cela conduirait donc à l'abandonner et à obliger les communes de la Cdc Cœur du Poitou disposant des sites scolaires à en reprendre la charge. Les communes de la CdC Cœur du Poitou se félicitent de la gestion qui en est faite et les compétences partagées les satisfont pleinement. C'est pourquoi elles sont en majorité réticentes à voir évoluer le territoire communautaire car elles n'en distinguent pas les bénéfices éventuels.

Les questions demeurent : Quelles sont les raisons objectives de créer une nouvelle Communauté de Communes ? Avec qui ? Pour faire quoi ensemble ? Quels risques ? Quelles opportunités ? Monsieur Eprinchard indique avoir interrogé Monsieur le Préfet sur le problème de la gouvernance de cette instance. Il précise par ailleurs que la CdC Cœur du Poitou répond actuellement aux critères des communautés et n'a donc aucune obligation de faire évoluer son territoire géographique.

Il est précisé que les Conseils Municipaux auront à se prononcer au cours du 1^{er} trimestre 2013 pour une application en 2014. Le délai de réflexion pour répondre à ces interrogations devient très restreint.

Monsieur Eprinchard est remercié pour son exposé et pour ses réponses aux questions posées.

IMMEUBLE TREBUCHET A JAVARZAY

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 22 février 2010 quant à l'opportunité ou non, d'acquérir l'immeuble Trébuchet situé au carrefour de Javarzay (avenue des Fils Fouquaud et Rue du Département): 7 contre, 4 pour et 5 abstentions.

Il fait part de nouveaux éléments quant à cette propriété et quant aux abords.

- En effet, un courrier très récent du Conseil Général stipule que l'Agence Territoriale du Mellois et Haut Val de Sèvres a l'intention d'intégrer la reprise de la couche de roulement de l'avenue des Fils Fouquaud et de la Rue du Département dans son programme pluriannuel d'investissement compte tenu de son mauvais état. Il est précisé que cette inscription est conditionnée par d'éventuels travaux annexes à la charge de la commune (reprise des bordures par exemple) et que le règlement de voirie départementale imposant un délai de 6 ans avant d'accorder des travaux sur une section revêtue, il pourrait être opportun d'intégrer un projet d'aménagement de

sécurité sur ces deux sections y compris au niveau du carrefour de ces 2 rues incluant également la remise en état des réseaux souterrains et le revêtement des trottoirs.

Les élus engagent un large débat sur le contexte actuel de ce carrefour qui a été sécurisé par le nouveau plan de circulation mais qui reste encore difficile du fait de la giration des poids lourds. Le partenariat possible avec le Conseil Général serait identique à celui qui avait été fait pour l'avenue, à savoir : la commune est maître d'ouvrage de l'opération et le Conseil Général participe à la reprise du revêtement. Le coût estimatif de ces travaux a été demandé à la responsable de l'agence territoriale.

Par ailleurs, il y a quelques semaines, un privé (notamment professionnel du bâtiment) s'est manifesté pour suggérer et négocier un partenariat avec la collectivité. Il est effectivement intéressé pour y réaliser une opération et pourrait tenir compte des besoins de la collectivité quant à ce carrefour stratégique. Les conditions ne sont pas précisées à ce jour mais il a fait part de son intention qui pourrait présenter un intérêt pour les 2 parties. L'avis du Conseil Municipal est bien sur nécessaire pour poursuivre cette option.

Les élus poursuivent le débat au vu des ces deux nouveaux éléments qui peuvent effectivement influer sur la position du Conseil Municipal. Les riverains interrogés constatent l'amélioration de la circulation à ce carrefour mais soulignent les difficultés notamment au moment des passages de remorque de paille... Les élus argumentent longuement sur les diverses hypothèses. Il est précisé que la collectivité ne disposerait plus de l'emprise foncière de ce tronçon et pour longtemps au cas où une vente serait effectuée avec un privé. La décision est donc importante. Compte tenu de l'orientation que souhaite prendre le Conseil Général en laissant à la commune la maîtrise d'ouvrage, cela signifie que l'immeuble Trébuchet devient financièrement un élément du tronçon concerné et n'est plus l'élément central. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il convient de considérer le programme d'investissements de la commune. Monsieur Gendraux souligne également que la fin du mandat est proche.

Chacun s'étant exprimé, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur les points suivants

- Achat de la propriété au prix de vente actuel de 80 000 €uros : 16 voix non et 1 abstention.
- Autorise le Maire à engager la négociation avec les propriétaires : 12 oui, 4 abstentions
- Préciser les conditions de l'éventuel partenariat avec l'investisseur privé : 9 pour, 7 abstentions.

ACTUALISATION DES REGIES MUNICIPALES

Afin de limiter les impayés notamment sur les petites sommes liées à la location de matériel communal, il est décidé de compléter la régie relative aux photocopies comme suit « Délivrance de photocopies et produits des locations de matériel communal ».

Par ailleurs eu égard à l'utilisation qui est faite de la régie créée pour la visite de la ville, il est décidé de la regrouper avec la régie des visites du château sous l'intitulé « droits d'entrée des sites touristiques de la ville ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le versement de l'indemnité de régies aux agents régisseurs titulaires de chacune d'elles à compter du 01 Janvier 2013. Compte tenu de l'encaisse, cette indemnité est actuellement de 110 € par an ce qui représentera une somme globale de 660 €.

ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Madame Sylvie Couteau présente la proposition de maintien des tarifs faite par la commission « Animation de la vie locale » qui suggère par ailleurs d'envisager un paiement pour l'organisation de vin d'honneur de mariage non célébré à Chef Boutonne, et sans location de la salle de la ferme, dans la prairie du château. Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 4 abstentions en accepte le principe et fixe le tarif à 25 €.

PERCEPTION DE DEDOMMAGEMENTS FINANCIERS EN COMPENSATION DE DEGRADATIONS DE BIENS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, accepte le principe d'encaissement de fonds en compensation de dégradations de biens communaux. Il mandate Monsieur le Maire pour définir la somme due par les auteurs en fonction du coût de la réparation.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN adjoint responsable de la Commission « Affaires sociales »

- indique que le CCAS a validé la concrétisation du « projet motricité » pour faire suite aux réponses du questionnaire distribué à l'ensemble de la population en septembre dernier. Des précisions seront données quand le projet sera définitivement validé par le CCAS. Le CCAS se réunira le 18/10/2012 à 20 heures.
- regrette que la météo vienne perturber les animations mise en place par le CLIC dans le cadre de la semaine bleue. Invitation est faite aux élus pour la rencontre organisée jeudi prochain à la ferme du château.

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- indique que la cérémonie avec les lauréats et la population, pour la remise des prix du concours des maisons fleuries et du concours photos, le 21 septembre 2012 a été très conviviale.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- indique que la commission travaille à l'actualisation du livret des aides communales et au règlement d'attribution des subventions aux associations
- annonce qu'elle va solliciter l'inscription de la commune pour l'édition 2013 des « Nuits Romanes ». Les conditions en seront précisées ultérieurement avant confirmation définitive de l'implication de la collectivité.
- Annonce la création d'une nouvelle association « Chorale chef boutonnaise »

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- dresse la liste des chantiers en cours (trottoirs, peinture suite à l'isolation de la ferme du château, construction du mur Doucet, ...)
- rappelle que la commission se réunira mercredi 17.10.2012 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 45 :

- L'expertise de l'avenue s'est donc déroulée comme prévue le 02 octobre 2012 afin de déterminer l'origine des désordres constatés après les travaux d'aménagement de l'avenue (conception, réalisation, gestion des eaux...) et donc de définir les responsabilités.
- La commission « Finances –Marchés Publics » travaille actuellement à la réalisation d'un audit des assurances. L'objectif n'est pas d'évincer l'assureur actuel de la collectivité mais bien de recenser les besoins et de garantir toutes les responsabilités qui incombent à la collectivité.
- Problème de simultanéité et d'incompatibilité de deux activités au centre culturel : Il s'agit de Dynamic Gym et de Layr. La disponibilité des deux salles a permis de répondre positivement aux deux demandes mais la perturbation de l'une sur l'autre n'avait pas été envisagée. La réflexion est en cours pour tenter de trouver une solution, le décalage horaire semblant difficile pour l'une comme pour l'autre.
- Le Conseil Général des Deux-Sèvres, relancé pour l'organisation de l'animation « Solidar'net » a répondu favorablement à l'organisation de 5 nouveaux ateliers. Il fait par ailleurs, appel aux candidats formateurs bénévoles pour permettre de continuer ce service.
- La signature de l'achat de la propriété Dézafit aura lieu début novembre.
- Un des logements communaux du lotissement de la gare va prochainement être libéré.
- La publication de la consultation de l'opération de rénovation de l'église Notre Dame va être effectuée en fin de semaine.
- Monsieur Gaël MOUCLIER débutera les travaux de remplacement des huisseries des logements de la Place Emile Thomas comme prévu cette semaine.
- Eu égard à la fréquentation très modeste qui en était faite, la Caf 79 annonce qu'elle ne peut plus garantir le fonctionnement des accueils à distance. De ce fait la permanence « Visio Accueil » est interrompue.

Ainsi délibéré le 15 Octobre 2012,
en mairie de Chef-Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET

**Vous pouvez lire ce compte rendu
sur le site officiel de la commune : www.chef-boutonne.fr**